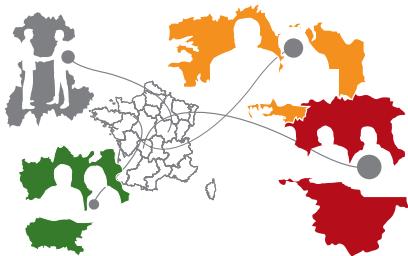


La lettre du Réseau des territoires pour l'économie solidaire

Janvier-mars 2011



Sommaire

p. 2 et 3 Initiatives des territoires

Lorient : Une galerie de portraits d'acteurs de l'ESS
Diagnostic collaboratif sur l'ESS au Grand Toulouse
L'Île-de-France, territoire de commerce équitable
Saint-Étienne Métropole « Design et insertion »
Des politiques coopératives dans les territoires

p. 4 à 7 Transversales

Les critères d'utilité sociale dans les politiques publiques
Rencontre avec Laurent Fraisse, chercheur au CRIDA et membre du Labo de l'ESS

p. 8 Vie du réseau

Publication : « Réapprendre à coopérer » d'Hervé Gouil



Filière Rétologie Textile, Caux Vallée de Seine.

Édito

Des cahiers d'espérances au Palais Brongniart

Au lendemain des élections cantonales, nous pouvons réaffirmer que nous avons, plus que jamais, besoin «du mieux vivre ensemble» dans nos quartiers, nos villes et villages. Ce vivre ensemble se décline notamment par les liens sociaux quotidiens mais aussi par la coopération, la mise en synergie des activités. L'économie sociale et solidaire est en capacité de promouvoir des formes de coopération innovantes, créatrices d'activités, d'emplois et de richesses.

Ces coopérations peuvent prendre des formes diverses, allant du lieu partagé à la création de projets de développement, de la mutualisation de ressources et compétences pour permettre d'asseoir une activité économique durable, de la mise en réseau d'entrepreneurs à la logique de groupes d'entreprises, ou encore de partenariats locaux entre université, recherche, entreprises de personnes (mais aussi de capitaux dès lors que des valeurs les rassemblent), collectivités locales pour créer des pôles de coopération économique.

Toutes ces initiatives concourent aux mêmes finalités d'ancrer durablement des formes de développement local nécessaires à la vie des territoires et des hommes. Elles ont la particularité de toucher tous les secteurs de l'économie, de l'industrie, en passant par les services aux personnes ou l'agriculture. Elles permettent de faire des jeux d'alliance entre l'insertion par l'activité économique et des secteurs à forte performance technologique. Elles nous obligent à nous réinterroger en permanence sur les priorités à mettre en œuvre, les indicateurs à prendre en compte et nos capacités à définir l'utilité sociale et à la faire reconnaître. Enfin, je pense que le processus initié depuis plusieurs années de construction d'une politique partagée d'ESS entre collectivités positionne cette dernière comme un outil de transformation de l'économie.

Christiane Bouchart, présidente du RTEs

Dans la conclusion du superbe livre *La voie que viennent de publier les éditions Fayard, Edgar Morin écrit, page 207 : «Tout est à réformer et à transformer mais tout a commencé sans que l'on le sache encore. Des myriades d'initiatives fleurissent un peu partout sur la planète. Certes elles sont souvent ignorées mais chacune, sur sa voie, apporte reliance et conscience».*

Cet effort de mise en lumière, de reliance, de conscience est l'objet de nos « cahiers d'espérances », de nos états généraux de l'économie sociale et solidaire. Leur préparation, l'événement du Palais Brongniart les 17, 18 et 19 juin, les actions qui s'ensuivent ont le bénéfice double et complémentaire des initiatives de terrain et d'une vision globale conceptuelle et poétique d'espérance.

À cette dialectique nécessaire entre la pensée militante et l'expérimentation engagée s'ajoute de notre part à tous dans les deux mois qui viennent un immense besoin de participation, d'animation, d'organisation, de transmission et de relance pour faire de l'événement du Palais Brongniart un formidable point de départ de débat public et d'action et donner toute sa place à une économie libérée de toute oligarchie financière, soucieuse de l'humain, respectueuse de l'environnement.

Claude Alphandéry



GRAND TOULOUSE

Diagnostic collaboratif

La Communauté urbaine du Grand Toulouse lance un diagnostic territorial collaboratif sur l'ESS

Ce diagnostic a pour objectifs de réaliser un état des lieux partagé des initiatives économiques solidaires du territoire, et d'élaborer collectivement des préconisations en terme de politique publique, en vue d'engager avec les acteurs une dynamique de développement de l'ESS.



Rencontre organisée en octobre 2010 «De l'intérêt du diagnostic participatif». De gauche à droite : Hélène Combe, Observatoire de la décision publique et Martine Théveniaut, Pactes locaux (www.pactes-locaux.org)

Il s'agit de répondre aux enjeux de développement et de pérennité de cette économie et de ses emplois, de diffusion de ses valeurs et pratiques, et d'accompagnement de l'entrepreneuriat solidaire. Mais il s'agit également d'inscrire pleinement l'ESS dans la dynamique du projet de pôle de complémentarité sur l'autonomie porté par le Grand Toulouse. Il s'agit aussi de favoriser les liens entre l'ESS et l'économie classique du Grand Toulouse (en particulier avec les pôles de compétitivité et les pépinières d'entreprises).

La démarche est collaborative, elle se traduira par une série d'ateliers mis en place tout au long du diagnostic, entre avril et juin 2011. Il s'agira à la fois d'ateliers territoriaux sur différents secteurs du Grand Toulouse et d'ateliers thématiques, concernant notamment l'entrepreneuriat solidaire et les services à la personne.

Contacts : Antoine Maurice, vice-président Grand Toulouse en charge de l'ESS, ANTOINE.MAURICE@mairie-toulouse.fr / Alexandra Veland, chargée d'étude économie sociale et solidaire, alexandra.veland@grandtoulouse.fr

LORIENT

Une galerie de portraits d'acteurs de l'ESS

La ville de Lorient, sous la houlette de Jean-Paul Solaro, adjoint au Maire et Damien Girard, conseiller municipal délégué, s'est engagée dans des actions en vue de la promotion et de l'essor de l'ESS sur son territoire.

Elle a pour ambition de faire reconnaître l'ESS comme secteur économique à part entière, en portant notamment une attention particulière au potentiel d'évolution et à l'ancrage territorial des acteurs. Parmi les actions initiées par la ville de Lorient, une galerie de portraits d'acteurs de l'Économie sociale et solidaire est en cours de réalisation. Le lancement de cette démarche a eu lieu le 21 février 2011 avec une première exposition sur le thème « Se nourrir avec l'économie sociale et solidaire ».

Celle-ci est visible à Croc-épis, restaurant créé par une coopérative de consommateurs, et respectant les mêmes principes que celle-ci : bio, équitable et socialement responsable.

Chaque série de portraits est exposée chez des acteurs de l'ESS à tour de rôle. Elles sont également présentées sur le site de la ville : www.lorient.fr, rubrique Économie et internationale : « économie sociale et solidaire ».

Des articles dans le bulletin municipal *Lorient Magazine* présentent ces différents portraits au fil de leur réalisation.

6 Restauration

Les principes ?

- Cuisiner des produits de qualité, s'engager socialement, créer des emplois, respecter les valeurs du développement durable...

Les acteurs ?

Croc' epis
Les 7 épis ont ouvert un restaurant qui respecte les mêmes principes que le magasin bio, équitable, et socialement responsable.

Terres I
Géré par l'association d'insertion La Mairi, le restaurant Terres I permet de goûter les couleurs du monde préparées par des femmes venues des quatre coins de la planète.

■ Pour elles, la cuisine est un passeport pour l'insertion : un emploi et du lien social. Les cuisinières s'échangent leurs recettes traditionnelles, les partagent, tout en apprenant des recettes françaises ou bretonnes.

Économie Sociale et Solidaire

Panneau édité par la ville de Lorient sur le thème : « Se nourrir avec l'économie sociale et solidaire ».

La seconde série de portraits sur le thème « Habiter avec l'économie sociale et solidaire » est en cours de réalisation. Les séries de portraits suivantes (l'objectif étant d'une série par trimestre) porteront sur des thèmes tels que : la santé, les projets, l'instruction et l'orientation, les sports et les loisirs, la culture, l'environnement, la coopération internationale et le commerce équitable.

Contacts : Jean-Paul Solaro, adjoint au Maire, jpsolaro@mairie-lorient.fr; Damien Girard, conseiller municipal délégué, dgirard@mairie-lorient.fr. Alain Noiret, directeur du développement et des partenariats extérieurs, anoiret@mairie-lorient.fr; Catherine le Corre-Hoareau, assistante de direction, cle-corre@mairie-lorient.fr.

ILE-DE-FRANCE

L'Ile-de-France, territoire de commerce équitable

Lors du dernier Salon des Maires (novembre 2010), la Région Ile-de-France a reçu le titre « Territoire de commerce équitable », remis par le collectif d'acteurs, Plateforme pour le Commerce Équitable – Max Havelaar – Artisans du Monde.



Depuis 5 ans, la Région soutient l'ensemble des acteurs franciliens du secteur autour d'axes de développement stratégique :

- améliorer la visibilité du commerce équitable auprès de citoyens à travers des événements régionaux de sensibilisation (Quinzaine du commerce équitable – édition francilienne, salon professionnel « Ethical Fashion Show ») ;
- participer à la professionnalisation des acteurs, regroupés au sein de réseaux assurant la coordination des initiatives ;
- accompagner les porteurs de projets vers la création d'activités de commerce équitable (couveuse d'entreprises IDEES, « Initiatives durables, éthiques, équitables et solidaires », centre de ressources régional) ;
- promouvoir la commande publique et privée responsable. À travers ses achats



publics (cafétéria du personnel, prestations de restauration événementielles, etc.) et son Agenda 21, la Région Ile-de-France contribue à développer l'activité du commerce équitable. Via les aides régionales aux entreprises, la Région Ile-de-France les incite à réaliser des achats socialement responsables.

L'engagement dans la campagne « Territoire de commerce équitable » (5 objectifs à atteindre) marque la volonté du Conseil régional d'amplifier son action en faveur de la structuration et l'expansion d'une filière régionale de commerce équitable.

Contact : Jean-Paul Planchou, vice-président chargé du développement économique, de l'emploi, des NTIC, du tourisme, de l'innovation et de l'ESS.

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Design et insertion par l'économie

Comment permettre aux structures d'insertion par l'activité économique de s'appuyer sur le design, un des moteurs de développement économique du territoire, pour consolider leur activité ?

Saint-Étienne Métropole est un pôle de référence en matière de design, au travers de la Cité du design qui entend contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants de l'agglomération. Saint-Étienne est reconnue « Ville créative Design » par l'UNESCO depuis novembre 2010.

Saint-Étienne Métropole a eu recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'étudier la faisabilité d'une démarche de formation (préqualifiante, qualifiante,



Cité du Design : « vue du site » et « la platine » © LIN Finn Geipel / Giulia Andi, photo Christian Richters.

professionnelle), alliée à une unité de production intégrant la démarche design, avec un effectif minimum permettant un réel accès à des jeunes et adultes demandeurs d'emploi du territoire métropolitain.

Des besoins ont été identifiés sur des réponses combinant design, éco-conception et aménagement paysager (petites productions très adaptées sur des opérations spécifiques avec compétence forte bois/métal). Deux structures se sont regroupées pour répondre à ce marché, l'une possédant la compétence bois, l'autre métal. Elles sont accompagnées par un designer qui les assistera jusqu'à la réalisation de 2 prototypes par objet, un

abri de jardin pour les jardins familiaux et ouvriers, et un banc pour des parcs publics.

Afin de rendre visible l'ensemble des offres de services et savoir-faire auprès des donneurs d'ordre, un catalogue des réalisations et des propositions sur les différentes pistes identifiées sera réalisé. La conception de cet outil de communication est travaillée en collaboration avec un designer qui prendra en compte les aspects « usages » et « développement durable » de ce catalogue.

Contacts : Marie-Odile Sasso, vice-présidente Saint-Étienne Métropole, marie-odile.sasso@saint-etienne.fr. Sylvie Jacquin, chargée de projets MDEF Loire Sud, s.jacquin@agglo-st-etienne.fr

Des politiques coopératives dans les territoires

Coopérer pour entreprendre

La Communauté de Communes de Caux-Vallée de Seine, en Seine Maritime, était préoccupée par les difficultés d'accès à l'emploi d'habitants, alors que des entreprises ont du mal à recruter, et par les volumes de déchets non valorisés (notamment textiles).

En 2006, Caux Vallée de Seine a initié le dispositif « Entreprendre en Coopérant », avec le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Conseil régional Haute-Normandie. Elle a mobilisé des industriels du territoire, des acteurs associatifs, des bureaux d'études et des organismes de recherche pour d'abord identifier des « niches de marchés », puis initier la fabrication de matériaux composites à partir soit de textiles synthétiques usagers, soit de lin et d'un polymère vierge. Cette coopération a renforcé et créé des structures d'insertion, qui travaillent en lien direct avec des entreprises industrielles locales, en s'appuyant sur des process innovants mis au point par des organismes de recherche.



Filière Rudologie Textile, Caux Vallée de Seine.

Fin 2009, plus de 30 emplois avaient été créés. D'ici fin 2011, environ 250 autres emplois devraient être créés, quelques-uns en insertion, mais pour l'essentiel des postes pérennes, par l'exploitation d'autres niches locales. www.cauxseine.fr/coop.php

Coopérer entre services d'une même collectivité

Le travail sur la définition de critères d'utilité sociale est un sujet nouveau dans des collectivités, propice à de nouvelles formes de coopération entre services.

Ainsi, comme indiqué dans le dossier sur l'utilité sociale (voir page suivante), le travail mené en PACA tout d'abord pour le service ESS est désormais partagé avec d'autres services. « *La logique de prise en compte de l'utilité sociale commence à apparaître dans certains autres services, sans pour autant conditionner les aides à ce critère, mais au moins pour valoriser des projets. On voit émerger une dynamique de transversalité* » souligne Pascal Bianucci, chargé de mission ESS en PACA.

Coopérer entre collectivités

Depuis de nombreuses années, la Région Rhône-Alpes mène une politique ambitieuse à la fois d'ESS et de coopération entre territoires. Initialement, l'ESS était mentionnée dans les Contrats de territoire afin de les sensibiliser. Puis, des soutiens significatifs ont été décidés pour les territoires, qui s'engageaient dans des politiques d'ESS (agglomérations de Lyon et Grenoble). Plus récemment, le département de l'Ain, Roanne et St-Étienne ont signé des conventions avec la Région pour leurs politiques d'ESS. À travers les Contrats de territoire, la Région soutient des initiatives, et identifie des bonnes pratiques à essaimer. Dans le cadre des États généraux, des élus et techniciens, y compris de territoires ruraux, se sont réunis à deux reprises pour élaborer un Cahier d'espérance porté par des élus rhônalpins, affichant leur volonté de coopération. L'enjeu à moyen terme, pour Cyril Kretzschmar, conseiller régional délégué à l'ESS, est d'arriver à construire une politique partagée d'ESS entre Région, départements, agglomérations et communautés de communes.

Jean-Yves Le Turdu, association Triangles



Les critères d'utilité sociale dans

La question de l'utilité sociale, de son évaluation et de sa reconnaissance, est au cœur aujourd'hui des réflexions de nombre d'acteurs de l'ESS, et rencontre les préoccupations des collectivités. Comment et pourquoi une politique publique territoriale d'économie sociale et solidaire intègre t'elle les critères d'utilité sociale ? Comment une collectivité peut-elle prendre en compte la création de richesses autres qu'économiques par les acteurs de l'ESS ? Le RTES a décidé d'ouvrir en 2011 un chantier autour de ces questions. Point d'étape des travaux engagés et exemples de réalisations.

Objectifs de la démarche du RTES

Le RTES a décidé en 2011 de travailler sur la prise en compte par les collectivités locales d'indicateurs d'utilité sociale, au sein des politiques d'économie sociale et solidaire, des politiques de développement économique, et dans l'ensemble des politiques de la collectivité. La démarche a comme objectifs de :

- Mettre en évidence, analyser et capitaliser des démarches pertinentes (aussi bien au niveau des outils que de la méthode) de co-construction d'indicateurs d'utilité sociale, et de leur intégration dans les politiques publiques comme outils de diagnostic, de suivi et d'évaluation.
- Favoriser les espaces de débats autour de l'utilité sociale, de son évaluation et de la mesure des richesses produites, notamment au sein des territoires.
- Favoriser la reconnaissance et la prise en compte de ces indicateurs d'utilité sociale par les collectivités locales, dans le cadre d'une politique de soutien à l'ESS, mais aussi dans les autres politiques de la collectivité, notamment les politiques de développement économique et de développement local.

Plusieurs journées de travail sont prévues. La première a été organisée le 26 janvier, avec la participation de Laurent Fraisse et le témoignage des collectivités locales présentées ici.

Une journée a lieu le 13 avril, destinée essentiellement aux élus des collectivités locales, et une journée d'échanges et de débats sera co-organisée en septembre ou octobre avec les réseaux d'acteurs travaillant sur cette question. Par ailleurs, le RTES prépare un cahier d'espérance, dans le cadre des États généraux de l'ESS, sur le thème « Utilité sociale et ESS ».

Retrouvez le compte rendu de ces travaux et une bibliographie sur le site www.rtes.fr

Une démarche initiale de large mobilisation des acteurs pour identifier le champ d'intervention de la politique en PACA et en Haute-Normandie

La politique d'économie sociale et solidaire du Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur s'est structurée en 2007, sous l'impulsion notamment de Philippe Chesneau, à l'époque vice-président en charge de l'emploi et des politiques territoriales. Elle s'est appuyée sur un « Séminaire permanent », démarche participative qui a réuni plusieurs milliers d'intervenants (citoyens, entrepreneurs, universitaires, réseaux, politiques, etc.). L'objectif est de définir des critères de reconnaissance pour les projets qui relevaient du champ d'intervention de la politique ESS du Conseil régional.



Séminaire Utilité sociale PACA novembre 2009 © CRESS PACA

Une grille de lecture composée de 9 critères a été établie. La sélection des projets se fait sur la base de ce travail. Christophe Castaner, actuel vice-président délégué notamment à l'emploi et au développement économique régional, précise : « Nous avons voulu sortir d'une approche uniquement statutaire en travaillant la notion d'utilité sociale, qui trouve appui sur la définition d'indicateurs par les acteurs eux-mêmes ».

En Haute-Normandie, la démarche a été engagée en réponse à un double besoin. D'une part, le Conseil régional, dont le soutien à l'ESS est conséquent (1 million 500 euros, dont 500 000 euros d'appel à projet), était confronté à des questions sur les limites et les critères de son intervention. Hélène Carré, chef de projet ESS en Région Haute-Normandie : « À partir de quel moment peut-on parler d'ESS au sein d'un secteur d'activité, par exemple dans le



les politiques publiques

Les 9 critères d'utilité sociale de la démarche PROGRESS

1. Production de biens et services d'utilité sociale et sociétale répondant à des besoins identifiés.
2. Prise en compte des coûts et avantages sociaux et environnementaux.
3. Mode de gouvernance démocratique de l'activité favorisant la participation des parties prenantes.
4. Appartenance à un réseau reconnu par la Région PACA.
5. Gestion RH et organisation du travail visant à renforcer les compétences et autonomie des salariés, bénévoles, administrateurs.
6. Modalités d'information et de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes.
7. Innovation et expérimentation.
8. Ancrage territorial du projet.
9. Inscription du projet dans une démarche d'évaluation partagée.

domaine de l'agriculture, de la culture ou du tourisme solidaire ? La Région soutient des projets innovants. Quels critères se donner pour appréhender le caractère innovant ? ». D'autre part, les acteurs eux-mêmes étaient en demande d'une meilleure reconnaissance et d'une meilleure lisibilité. En 2009, l'ADRESS (Agence pour le Développement régional de l'économie Sociale et Solidaire) a lancé une démarche participative pour réaliser ce travail d'identification et de caractérisation des structures de l'ESS.

Un groupe de travail, extérieur à l'ADRESS, a été mis en place, ouvert à des personnes non impliquées au quotidien

dans l'ESS : membres du Conseil de Développement et du Conseil Économique et Social Régional, acteurs de l'économie classique, collectivités. Ce groupe de travail a rédigé, à partir de rencontres de terrain, un recueil des pratiques sur le territoire. Près de 80 structures ont participé à cette démarche. Le groupe n'a pas voulu travailler sur le repérage de critères, mais plutôt mettre en évidence des points de repère et des exemples de pratiques. Au sein de l'ADRESS, ce recueil sert de base de

travail pour l'accueil des porteurs de projet. Pour le compléter, l'agence a noué un partenariat avec l'institut Godin, en participant à la phase test d'un tableau de bord des pratiques solidaires.

Au-delà, il est un des éléments de dialogue avec le Conseil régional. Il a notamment permis à la Région de cibler certains éléments en terme de finalités et de pratiques et de travailler sur un « faisceau d'indices » pour la sélection de l'appel à projets. Il doit aussi permettre de construire une plus grande cohérence dans le parcours des porteurs de projets ESS, et de mieux intégrer la question des pratiques solidaires dans l'accompagnement de ces porteurs.



L'institut Godin est un centre de recherches et de développement en économie sociale et solidaire situé en Picardie. Il rassemble des acteurs très divers tels que des universitaires, des entrepreneurs et des institutionnels. Cette association a été créée en 2007 afin de permettre aux structures de l'ESS, dynamiques et innovantes, d'avoir accès à un service de recherche tout en permettant d'élaborer une stratégie à la fois individuelle et collective. L'institut se veut être un centre d'expérimentation, de sensibilisation et de communication sur les pratiques de l'économie sociale et solidaire.

La recherche de points de repère pour aider à la décision

L'identification de points de repère communs a pour objectif de permettre d'établir une règle générale, un cadre d'intervention à la fois précis et souple adapté aux structures de l'ESS. Il s'agit aussi d'améliorer la lisibilité, le repérage et ainsi la valorisation de ces acteurs (et du secteur) de l'ESS.

En Région Aquitaine, la démarche est issue des travaux de Culture et Promotion. Dans le cadre d'un appel à projet « Mutualisation », une grille d'évaluation a été créée. Cinq dimensions ont été identifiées : la dimension économique (voir le tableau ci-dessus), la dimension environnementale, la dimension sociale, la dimension politique et la dimension sociétale.

| Nom du MO | | | | |
|--|--|--------------------|--------------|--|
| | 5 Intégré aux objectifs du projet | 3 Impacts positifs | 1 Sans objet | 0 Impacts négatifs ou question non traitée |
| Dimension économique | | | | |
| Développement de l'emploi | <i>nb d'accompagnement vers l'emploi; nb et qualité des emplois directs et induits par l'activité; compétence acquises</i> | | | |
| Création de richesse et de services | <i>montant des investissements; augmentation du CA; nb de nouveaux services créés; niveau des richesses distribuées sur le territoire</i> | | | |
| Développement d'une dynamique économique | <i>mise en place d'une animation, des partenaires; nb et type des bénéficiaires sur le territoire; degré de participation aux instances du territoire; synergie avec les autres activités du territoire; nb et qualité des nouvelles activités</i> | | | |
| La mutualisation apporte-t-elle une réelle plus-value? | <i>niveau des améliorations de service de chaque structure impliquée; niveau des partenariats entre les structures</i> | | | |
| Total | | | | |

Grille d'évaluation avec exemple pour la dimension économique des projets.



Les critères d'utilité sociale dans les politiques publiques (suite)

Chacune de ces dimensions est déclinée en 3 ou 4 items plus précis notés de 0 à 5 en fonction de leur intégration ou non au projet ou de leur impact. La grille complétée permet de réaliser un socio-gramme, base de discussion et d'évaluation pour le jury. La grille figure dans le dossier d'appel à projet, et est également utilisée pour le rapport d'activités. Cette grille intéresse aujourd'hui d'autres services de la Région Aquitaine.

Une modification des pratiques internes : vers plus de transversalité et une culture commune

Le travail impulsé en PACA a conduit à ouvrir plusieurs chantiers, pour permettre d'intégrer les critères collectivement élaborés et présentés ci-dessus.

Premier chantier, la recherche d'une culture commune, qui a conduit à l'élaboration d'une grille de lecture des projets.

Deuxième chantier, l'adaptation des outils à la logique de volume et de délai d'instruction propre au Conseil régional (deux chargés de mission pour 450 demandes par an, hors insertion par l'activité économique et services à la personne).



Christophe Castaner, vice-président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La logique de sélection a évolué, passant de la critérisation à celle de repérage des points de progrès sur la finalité et/ou sur les pratiques des projets.

Troisième chantier, une évolution de la logique de conventionnement d'objectifs. Elle est passée de critères quantitatifs à une obligation de moyens (bénéficiaires, bilan sociétal, emplois, gouvernance, etc.). La moitié des interventions se fait dans le cadre de conventionnement sur 3 ans, ce qui permet de définir des engagements dans la durée, pouvant être revus.

Cinq dimensions fréquemment retenues pour construire des critères d'utilité sociale

- ① **Économique** (efficacité, création d'activités, réponse à besoin, etc.)
- ② **Sociale** (insertion, égalité d'accès, diversité, mixité, etc.)
- ③ **Politique** (co-construction de l'intérêt général, citoyenneté active, éducation populaire, débat public, etc.)
- ④ **Écologique**
- ⑤ **Territoriale** (ancrage territorial)

Pour Christophe Castaner, « Les indicateurs élaborés ne sont pas seulement un filtre pour sélectionner les projets mais aussi des outils d'accompagnement au service d'une démarche de progrès ».

Cette évolution se retrouve dans le nouveau dispositif du Conseil régional : le CEDRE (Contrat d'expérimentation pour le développement responsable de l'emploi). Ce dispositif vise à valoriser les bonnes pratiques des TPE et PME. Trois dimensions ont été identifiées : la solidarité, la responsabilité, le territoire. À partir de ces

3 dimensions, 3 critères par dimension sont établis, eux-mêmes générant 3 indicateurs, notés de 0 à 3. L'évaluation du projet se base sur le nombre d'indicateurs sur lequel il y a des réponses. Ce système de notation devrait permettre de rendre visible sur un diagramme les progrès d'une structure en figeant un point de départ.

L'objectif est d'aider au changement de cap et de taille des TPE-PME, notamment issues de l'ESS mais pas exclusivement, dans une logique d'économie responsable et de recherche d'exemplarité de la démarche.

Définition de l'éligibilité et visualisation des évolutions

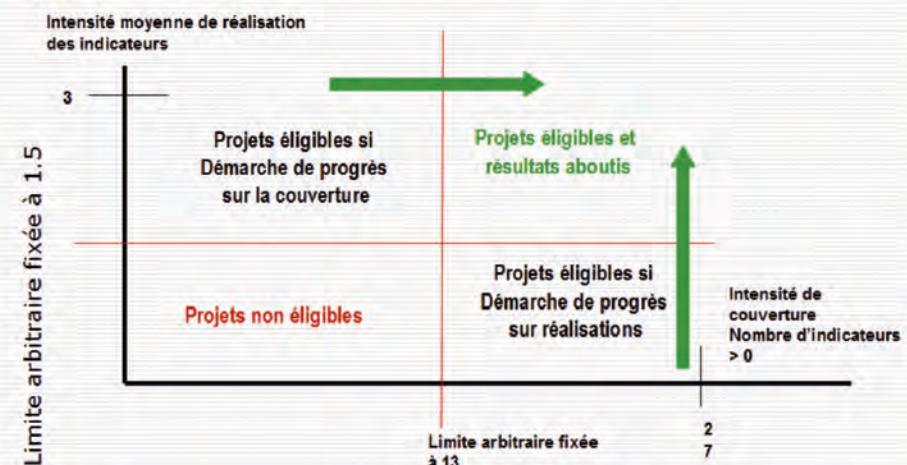


Diagramme de CEDRE, région PACA



Rencontre avec Laurent Fraisse

Chercheur au Crida, membre du labo de l'ESS

Comment pourrait-on définir l'utilité sociale ?

L'utilité sociale n'est pas un concept stabilisé : il existe une pluralité de définitions, des controverses théoriques, des débats politiques. Il est possible de l'appréhender théoriquement à partir de deux angles :

- un angle plutôt socio-politique, dans lequel l'utilité sociale est mise en parallèle avec l'intérêt général¹. En caricaturant un peu, le terme utilité sociale peut être interprété comme la recherche par la société civile d'une reconnaissance de sa contribution au bien commun dans un contexte français où l'intérêt général est historiquement considéré comme le monopole des élus et de l'État. L'utilité sociale serait un concurrent de l'intérêt général, symptomatique d'une mutation de l'action publique. De même que l'intérêt général n'est juridiquement pas précisément défini, d'aucuns estiment important de ne pas définir trop dans le détail le contenu de l'utilité sociale ;

- un angle plutôt socio-économique, qui utilise des concepts issus du monde économique auxquels on ajoute des qualificatifs sociaux. L'utilité sociale coexiste avec des termes voisins et parfois concurrents (plus-values sociales, bénéfices collectifs, externalités positives, etc.).

On peut esquisser une définition de l'utilité sociale comme étant la capacité d'une structure d'ESS à remplir efficacement sa mission (acteur économique à finalité sociale) et à valoriser ses impacts et effets externes positifs.

Quelles sont les principales approches possibles ?

Il est intéressant de noter que plusieurs types d'acteurs sont intéressés par la question de l'utilité sociale :

- les acteurs de l'ESS eux-mêmes, qui considèrent que les normes de gestion, les outils comptables, les critères de financement, les méthodes d'évaluation ne prennent pas suffisamment en compte leurs spécificités (en particulier la double finalité économique et sociale, l'hybridation des ressources, la distribution limitée des bénéfices) ;

- les pouvoirs publics ou les partenaires financiers. L'utilité sociale peut être mobilisée pour justifier des choix budgétaires vers tel ou tel secteur ou type d'acteurs

économiques et sociaux. Elle peut aussi renvoyer à la recherche d'une plus grande efficacité de dépenses publiques. L'utilité sociale est enfin mobilisée comme élément de construction d'une politique publique d'ESS ;

- les citoyens-consommateurs qui souhaitent avoir des repères (labellisation, certification) pour consommer des produits et services équitables, durables ou solidaires. De façon un peu caricaturale, on peut distinguer deux principales approches de l'utilité sociale.
- une approche économiste, qui utilise les outils de la micro ou de la macroéconomie pour tenter de définir et de mesurer l'utilité sociale. Le travail consiste généralement à donner un prix et de à quantifier des effets et impacts non marchands et non monétaires ;
- une approche « anti-utilitariste » critique de l'utilité sociale qui souligne plusieurs risques : pas de prise en compte des finalités mais uniquement des résultats, évincer l'innovation sociale au nom d'une utilité sociale avérée, ou renforcer le fait que la gouvernance par les indicateurs prend le pas sur le gouvernement des hommes.

La troisième approche, médiane, considère que le droit à l'initiative est bien premier, mais que si des financements publics ou privés sont récurrents, il est normal de rendre des comptes. Le débat se déplace alors vers les modalités de l'évaluation.

Depuis quand fait-on référence à l'utilité sociale dans les politiques publiques ?

Au niveau des politiques publiques, on peut repérer deux étapes importantes :

- Le questionnement autour de la fiscalité des associations, face à la hausse de leurs activités commerciales. La réforme fiscale de 1998 dite « règle des 4 P » (prix, produit, public, publicité) faisait par exemple explicitement référence à l'utilité sociale ;
- les politiques d'emplois aidés dans le secteur associatif, avec référence générale à la dimension d'utilité sociale des activités développées (par exemple dans le cadre des emplois-tremplins soutenus par les conseils régionaux).

À noter que du temps du Secrétariat d'État à l'économie solidaire Hascoët (2000-2002), un article sur la définition



d'un label d'utilité sociale ouvrant à des possibilités d'exemptions fiscales et réglementaires était prévu dans le projet de cadre sur l'ESS qui n'a finalement pas abouti. Aujourd'hui, les travaux autour de la labellisation sont relancés dans le cadre du rapport Vercamer et de ses suites.

Quelle méthodologie ? Comment évaluer l'utilité sociale ?

Les collectivités, comme la plupart des acteurs, adoptent souvent une position médiane entre deux démarches :

- une évaluation négociée, participative et qualitative, qui suppose une participation des parties prenantes. Cela permet de revisiter le projet de la structure, de mettre en cohérence les pratiques, et de mieux valoriser son impact. Cependant, elle risque de produire autant de critères d'utilité sociale que d'entreprises évaluées ;
- une évaluation comparative, plus externe, qui permet de consolider les informations sur les acteurs de l'ESS et de comparer. Cette démarche vise à produire de l'information agrégée pour mettre en évidence ce que l'ESS produit sur un territoire.

L'importance est d'éviter à la fois l'écueil de l'utilité sociale couperet qui alourdit les procédures de contrôle et de gestion des structures de l'ESS sans avantages tangibles et l'écueil d'une utilité sociale reposant uniquement sur l'auto-évaluation des acteurs ne permettant ni comparaison, ni vision globale dans un territoire.

1. Hély M. et al., *De l'intérêt général à l'utilité sociale*, éd. L'Harmattan, 2006.

2. Alain Supiot, *L'Esprit de Philadelphie*, éd. Seuil, Paris, 2010.



À vos agendas !

Jeudi 5 mai

Journée de formation « Modalités de contractualisation entre collectivités locales et acteurs de l'ESS : subventions, appels d'offres et DSP », avec Carole Saleres, experte Europe à l'Uniopss. Mairie de Lille de 9h 30 à 17h.

Vendredi 17 Juin

Assemblée générale du RTES à Paris.

17-19 Juin

États Généraux de l'ESS au Palais Brongniart à Paris. Ouverture le vendredi 17 juin à 18h.

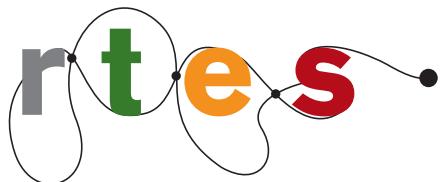
Des suites pour l'étude « Jeunes et initiatives économiques solidaires »

L'étude réalisée par Développements et Humanisme pour et avec le RTES va se prolonger; une observation sur trois ans est apparue nécessaire pour comprendre l'évolution et les difficultés que connaissent, au fil du temps, de jeunes porteurs.

L'analyse portera sur : les points d'appui (internes et externes) permettant à ces initiatives de devenir pérennes et solides; les obstacles rencontrés par les porteurs et les voies qu'ils prennent pour les dépasser; les impacts de leurs initiatives, soit sur leur territoire, soit sur la société, ainsi que sur les divers cercles de l'ESS.

La mise en place prochaine d'un comité de pilotage de cette étude en marquera le lancement. Des collectivités sont, ou peuvent encore devenir, partenaires de cette nouvelle étude. Dans le même temps, le RTES et Développements et Humanisme proposent à toutes les collectivités membres du Réseau un certain nombre de « modules » construits dans le sillage de l'étude 2010 : séquences d'information, micro-études localisées, organisation de dialogues entre jeunes porteurs d'initiatives et partenaires... Les potentiels des initiatives économiques solidaires des jeunes ont encore à être mieux reconnus et soutenus.

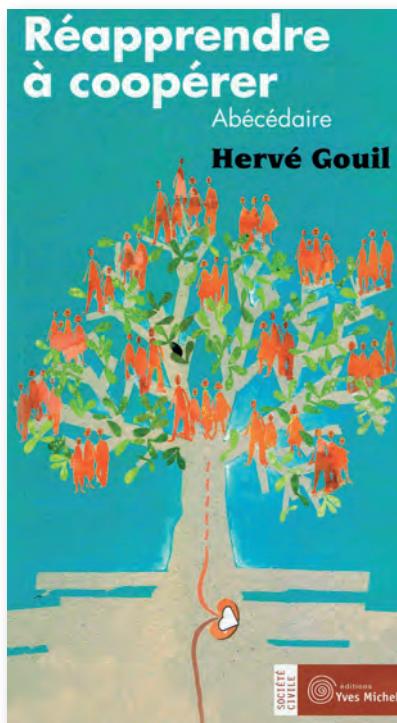
Renseignements : RTES : Anne-Laure Federici, alfederici@rtes.fr / Développements et Humanisme : Vincent Berthet ou Laurence Fillaud-Jirari, contact@developpements-et-humanisme.eu



Hôtel de Ville, BP 667, 59033 Lille cedex
www.rtes.fr / animation@rtes.fr
 tél. : 03 20 49 50 00 (poste 7011)
 fax : 03 20 49 57 68
 alfederici @rtes.fr / 06 61 17 94 90

Publication : « Réapprendre à coopérer »

Dans un contexte où le travail est synonyme de mal-être et de désarroi, où les marchés et quelques grandes entreprises semblent plus influents que les États, la coopération apparaît comme une voie essentielle pour retrouver les bénéfices d'échanges économiques, sociaux et culturels plus satisfaisants.



Et si l'on réapprenait à coopérer ? À travailler ensemble et lutter contre la violence, le stress et les effets les plus néfastes de la structuration sociale et économique actuelle... Cet abécédaire, synthèse de quinze années de travail sur la coopération, nous éclaire sur ses différentes dimensions économiques, sociales, psychologiques et philosophiques.

Les courtes chroniques présentées dans cet ouvrage permettront au lecteur d'approfondir sa réflexion sur la coopération et sa propre capacité à coopérer.

Ancien directeur de l'Union Régionale des SCOP de l'ouest, diplômé HEC, Hervé Gouil a créé le cabinet de développement coopératif Anakena en 2001, qui travaille en partenariat avec les Ecossolies sur l'agglomération nantaise.

« Réapprendre à coopérer », éd. Yves Michel, Collection Société civile, 13 €.

Bienvenue aux nouveaux adhérents :
 Ville de Hem (59), Ville de Canéjan (33),
 Ville de Lorient (56), Communauté
 d'Agglomération Carene (44), Pays de
 Montbéliard Agglomération (25), Saint-
 Étienne Métropole (42), Département
 des Deux-Sèvres (79), Région Aquitaine.

Adhérents au 31 mars 2011

Amiens Métropole • Artois Communauté • Brest Métropole Océane • Communauté d'Agglomération Carene • Communauté d'Agglomération Dijonnaise • Grand Roanne Agglomération • Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole • Pays de Montbéliard Agglomération • Communauté d'Agglomération de Niort • Communauté d'Agglomération de Plaine Centrale Val-de-Marne • Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées • Communauté d'Agglomération de Plaine Commune • Communauté d'Agglomération de Poitiers • Communauté d'Agglomération Rennes Métropole • Communauté d'Agglomération du Sicoval • Saint-Étienne Métropole • Communauté Urbaine Le Creusot - Montceau-les-Mines • Communauté Urbaine de Nantes • Lille Métropole Communauté Urbaine • Communauté Urbaine du Grand Toulouse • Communauté de Communes Caux Val-de-Seine • Communauté de Communes du Val-de-Drôme • Département des Deux Sèvres • Département de Dordogne • Département de Meurthe-et-Moselle • Département de l'Oise • Département de Paris • Département du Val-de-Marne • Région Aquitaine • Région Bourgogne • Région Bretagne • Région Champagne-Ardenne • Région Haute-Normandie • Région Île-de-France • Région Pays de Loire • Région Nord-Pas-de-Calais • Région Midi-Pyrénées • Région Picardie • Région Provence-Alpes-Côte d'Azur • Région Rhône-Alpes • Ville d'Argentan • Ville d'Audincourt • Ville d'Aulnay-sous-Bois • Ville de Bergerac • Ville de Caen • Ville de Canéjan • Ville de Champigny-sur-Marne • Ville de Cherbourg Octeville • Ville de Chevilly-Larue • Ville de Clichy-la-Garenne • Ville de Fresnes • Ville de Grenoble • Ville de Hem • Ville de Lorient • Ville de Lyon • Ville de Niort • Ville de Pantin • Ville de Pessac • Ville de Revin • Ville de Saint-Denis • Ville de Saint-Herblain • Ville de Saint Fargeau Ponthierry • Ville de Senones • Ville de Villeneuve d'Ascq • Ville de Wattrelos

Direction de publication : Christiane Bouchart - Rédaction : Anne-Laure Federici, déléguée générale, 06 61 17 94 90 - alfederici@rtes.fr - Charlotte Millereaux - animation@rtes.fr - Charte graphique : Yann Montigné - www.ahauteurdx.com - Mise en page : Jean-Marc Pubellier - marcpub@wanadoo.fr Impression : Arté-sienne sur papier recyclé Cyclus Print.

Abonnement

Vous pouvez vous abonner à la lettre
 sur simple demande auprès du RTES